
L'AIPLF : Évolution de sa mission depuis sa fondation

par Marc Leman

Depuis sa fondation en 1967, l'Association (Assemblée) internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) est au coeur même de la « francophonie » mondiale. Il y aura vingt-cinq ans en 1992 que des délégués de vingt-trois pays – dont le Canada – appartenant à quatre continents – l'Europe, l'Afrique, l'Amérique et l'Asie – réunis au Luxembourg, ont fondé l'AIPLF. Au mois de septembre 1991, l'Assemblée se réunira au Canada pour la quatrième fois. Cet article retrace l'histoire et l'organisation de l'AIPLF.

Le projet de création d'une association interparlementaire dont les membres utiliseraient la langue française comme langue d'expression ou de travail assurant ainsi entre eux une coopération culturelle et facilitant la solidarité et la fraternité, a été largement inspiré par le président sénégalais Léopold Sédar Senghor, un des pères de la francophonie moderne. L'homme d'État qui envisageait la francophonie comme « cet humanisme intégral qui se tisse autour de la terre, cette symbiose des énergies dormantes de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire »¹, avait lancé l'idée au début des années 60 de réunir, dans une association interparlementaire, les Parlements de tous les pays où l'on parle français. Une association semblable qui regroupait les parlementaires des pays du Commonwealth, existait depuis plusieurs années et avait un statut officiel.

C'est le géographe français Onésime Reclus qui, le premier, a utilisé les termes de « francophone » et de « francophonie » en 1887, dans une tentative originale de classement des peuples selon leur langue. Il constatait à l'époque, que le français ne pourrait garder son rôle de première langue internationale, vu le faible poids démographique des francophones². Mais les

deux mots tombèrent aussitôt dans l'oubli et il fallut attendre le début des années 60 pour les voir réapparaître et acquérir droit de cité dans les dictionnaires.

Néanmoins, la francophonie entendue comme l'effort de construction progressive d'une communauté des peuples partageant à la fois une langue et un certain nombre d'idéaux, soucieux de solidarité et de réciprocité, s'est manifestée au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, d'abord sous la forme d'organisations ou d'associations non gouvernementales. C'est là en effet une caractéristique importante : le mouvement francophone n'est pas quelque chose d'artificiel, qui serait issu d'une convention internationale mais une aspiration venue de la base et qui s'est exprimée en un grand nombre d'associations internationales telles que l'Union internationale des journalistes et de la presse de langue française (UIJPLF) fondée en 1952, la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) fondée en 1959, l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) créée en 1961 et l'AIPLF fondée en 1967. Ces organisations non gouvernementales ont créé les conditions et le climat qui allaient permettre plus tard l'apparition des premières institutions officielles, des premières organisations gouvernementales de la francophonie telles que la Conférence des ministres de l'éducation (CONFEMEN) en 1960, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) en 1970 et plus récemment, en 1986, les Sommets.

Chef de la Division des affaires politiques et sociales du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement depuis 1976, M. Leman a déjà rédigé plusieurs études de fond pour les délégations de parlementaires canadiens participant aux Assemblées internationales et régionales de l'AIPLF.

Lors de sa fondation les délégués investirent l'AIPLF d'une mission essentiellement culturelle, celle « d'assurer le rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi que de faire connaître, par la langue française les cultures et les civilisations des peuples qui font un usage habituel du français, sans être de culture et de civilisation françaises ». Cette mission concordait d'ailleurs avec la vision que les pères de la francophonie avaient à cette époque. Faisant ainsi référence directement au dialogue des cultures, M. Senghor écrivait : « Cette francophonie peut à la fois traduire et véhiculer les valeurs de la négritude et de l'arabité, celles de l'Asie et des Amériques et y faire rayonner les constellations de ses propres cultures³ ». Quelques années plus tard, lors de la IV^e Assemblée générale tenue à Dakar, au Sénégal, les statuts de l'Association ont été modifiés de manière à inclure dans ses objectifs non seulement les préoccupations d'ordre culturel mais également celles d'ordre économique et social. Désormais les statuts de l'Association prévoyaient que l'AIPLF entend par « l'étude de questions culturelles, économiques et sociales d'intérêt commun :

- constituer entre les parlementaires qui la composent une étroite coopération pour renforcer la solidarité que l'usage de la langue française crée entre eux
- et contribuer à l'installation d'un véritable dialogue des cultures ».

Au cours des années 80, dans la foulée créée par les Sommets, l'AIPLF se devait de définir avec netteté son rôle au sein de la francophonie. Une commission *ad hoc* mise sur pied en 1988 avait comme objectif de préciser le rôle de l'AIPLF comme l'organisation interparlementaire de la francophonie, ainsi que l'appelaient de leurs vœux les chefs d'État et de gouvernement lors du premier Sommet francophone tenu à Paris en 1986. En effet, les chefs d'État et de gouvernement souhaitaient « voir l'AIPLF évoluer vers un statut mieux adapté à ce qu'elle représente et jouer le rôle d'organisation interparlementaire de la francophonie ». La commission *ad hoc* recommandait la transformation de l'Association en Assemblée internationale des parlementaires de langue française. Dans l'esprit de la commission, l'expression « Assemblée » renfermait l'idée d'une instance qui, dans le contexte des sommets francophones et des mécanismes institutionnels créés par eux, privilégie la mission de délibération et de consultation. En somme, l'AIPLF se voulait voir reconnaître le statut d'Assemblée parlementaire de la francophonie.

Le troisième Sommet de la francophonie réuni à Dakar en mai 1989, tout en soulignant la place particulière que l'AIPLF occupe dans la construction de l'espace francophone, confirmait sa vocation de seule organisation parlementaire de la francophonie. Le Sommet adoptait en effet la résolution suivante :

Les chefs d'État et de Gouvernement tiennent à reconnaître solennellement le rôle éminent que l'AIPLF, seule organisation interparlementaire des francophones, joue dans la construction et le développement de la francophonie. La représentation des parlements qu'elle constitue, l'influence qu'elle exerce sur l'opinion, ainsi que les actions qu'elle a menées, sont un élément important de stimulation pour le succès des projets décidés par les Sommets. Aussi demandent-ils au Comité international du Suivi⁴ d'organiser la consultation et l'information réciproques⁵.

Ainsi positionnée, l'AIPLF pourrait évoluer pour devenir l'institution délibérative de la francophonie et la courroie de transmission réciproque des Sommets vers les parlements et les populations. En effet, en tant que représentants des populations, les membres de l'AIPLF sont appelés à véhiculer leurs aspirations auprès des instances exécutives et en modeler les réalisations. Le président de l'AIPLF évoquait avec éloquence cette vocation dans une communication qu'il publiait dans la Revue *Parlements et francophonie* au début de 1988 :

« Notre vocation actuelle nous appelle à dépasser notre rôle d'organe délibératif de la francophonie ou de simple témoin et de garant de son rayonnement. En tant que représentants des populations, nous possédons la légitimité essentielle pour suivre l'exécution politique des décisions des Sommets et pour conseiller les chefs d'État et de Gouvernement sur de nouvelles orientations politiques. Notre tâche nous appelle également à transmettre le message des Sommets à nos populations »⁶.

Depuis sa fondation l'AIPLF a donc accompli un cheminement qui pourrait l'amener à servir d'intermédiaire entre la population et les autres partenaires de la francophonie. Du reste, l'AIPLF a, à son crédit, plusieurs autres réalisations. Ainsi, elle a su se donner au cours des années les instruments et les mécanismes capables d'instaurer auprès de ses sections membres une véritable coopération interparlementaire, de favoriser un authentique dialogue et de promouvoir une coopération économique plus juste et plus égalitaire.

La communication et les échanges : signes et gages de solidarité entre les peuples

La communication est l'instrument fondamental des relations et des échanges entre les sections membres de l'Assemblée, les régions et les instances administratives de l'AIPLF, et, partant, entre les communautés francophones qu'elles représentent. Elles sert de canal de développement et d'enrichissement collectif pour les communautés. Les principaux canaux de communication au sein de l'AIPLF sont les Assemblées générales et régionales, les Bureaux, les Commissions, le Secrétariat général, *La Revue*, et l'envoi de missions.

Les Assemblées générales

Le moyen de communication privilégié par l'AIPLF est la tenue régulière d'Assemblées générales auxquelles sont

conviées les sections membres⁷. Depuis sa fondation, l'AIPLF a tenu dix-sept Assemblées générales, la plupart du temps dans des localités et des pays différents. La première s'est réunie en 1968 à Versailles et la prochaine se tiendra à l'automne 1991 à Ottawa. Les autres Assemblées se sont tenues successivement à Abidjan (1970), à Montréal-Ottawa-Québec (1971), à Dakar (1973), à Bruxelles (1974), à l'Île Maurice (1975). En 1976, l'Assemblée a, pour la première fois, organisé une session spéciale de son Assemblée générale ailleurs que dans un pays membre. En effet, la VII^e Assemblée générale a eu lieu au siège de l'Organisation des Nations unies à New York et a été inaugurée par le secrétaire général de l'ONU. La VIII^e Assemblée générale, qui marquait le dixième anniversaire de l'Assemblée, s'est tenue à Paris en 1977. Les suivantes ont été tenues au Gabon (1978), à Genève au siège de l'Organisation internationale du travail (1979), à Ottawa (1980) à Dakar (1982) à Jersey (1983), La Réunion (1984). La XV^e Assemblée générale a eu lieu à Québec (1986), la XVI^e à Yaoundé (1988). Enfin, la dernière Assemblée s'est tenue à Paris en 1989 à l'occasion du Bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme. Elle réunissait environ 200 parlementaires francophones venus de plus de 40 pays de quatre continents.

« Organe suprême » en quelque sorte de l'AIPLF, l'Assemblée est selon les termes du Règlement « le lieu naturel des échanges d'informations, des débats et des propositions sur tous les sujets d'intérêt commun. À ce titre, elle entretient des relations permanentes avec les institutions et organisations, gouvernementales ou non, qui exercent leurs activités dans le domaine de la francophonie. Elle se tient informée de toute question concernant la préparation et le suivi des décisions prises par les exécutifs francophones, en particulier dans le cadre des Sommets des chefs d'État et de Gouvernement ayant en commun l'usage du français. Elle émet toute recommandation tendant au renforcement de la solidarité entre les peuples francophones »⁸.

Au cours des Assemblées générales, les parlementaires réunis en différentes commissions (maintenant permanentes) — Commission des affaires politiques et de l'administration générale, Commission des affaires parlementaires, Commission des affaires culturelles, Commission de la coopération et du développement — discutent de divers sujets d'intérêt commun, dressent le bilan des résultats obtenus, et soumettent à l'Assemblée générale des recommandations qui, une fois adoptées, constituent des résolutions. Depuis l'avènement des sommets, ces résolutions visent avant tout à faire valoir un point de vue parlementaire sur les actions menées dans le cadre des rencontres des chefs d'État et de gouvernement.

À juste titre, les contacts entre les parlementaires ne peuvent que favoriser l'épanouissement des relations interparlementaires. Représentants du peuple et chefs de file des milieux d'affaires, des professions libérales et de bien

d'autres domaines, les parlementaires sont bien placés pour connaître les qualités et les besoins des sociétés qu'ils servent. Lors de discussions avec leurs homologues, les parlementaires peuvent approfondir leurs connaissances des autres pays et des domaines qui les intéressent, prendre note des solutions apportées à l'étranger aux problèmes communs et établir des liens d'amitié qui placeront la coopération sur des bases encore plus solides. De plus, les parlementaires peuvent assurer la liaison entre les gouvernements et les groupes qui veulent élargir les horizons de la coopération interétatique et multilatérale.

Les Assemblées générales ont donné lieu à une réflexion féconde sur les préoccupations et les problèmes fondamentaux de la francophonie mondiale. La pertinence des thèmes abordés lors des Assemblées ou des Commissions permanentes a suscité des échanges vivants illustrés d'exemples et de références à la réalité quotidienne des communautés francophones⁹.

Les Assemblées régionales

Les Assemblées régionales sont un autre moyen privilégié pour stimuler les contacts et les communications entre les sections membres de l'AIPLF au niveau régional. Vers la fin des années soixante-dix, au moment où l'AIPLF connaissait un développement considérable, l'idée d'une décentralisation commençait à se frayer un chemin. L'internationalisation progressive de l'Association s'est effectuée parallèlement à l'émergence de régions délimitées selon la proximité géographique, les similitudes culturelles ou l'héritage historique commun. Ainsi l'Europe, l'Amérique et l'Afrique sont-elles apparues comme autant de sous-ensembles distincts au sein de la grande famille de l'AIPLF, possédant une personnalité et une dynamiques propres et servant sur le plan pratique d'instance intermédiaire ou de relais à l'organisation.

La régionalisation de l'AIPLF s'est concrétisée tout d'abord par la création de postes de chargés de mission régionaux qui assurent la représentation de l'Association dans les institutions et organismes régionaux et animent les activités de celle-ci dans la région considérée. Ils ont un rôle de relais entre le Secrétariat général de l'AIPLF à Paris et les sections de la région. L'originalité de cette décentralisation tient au fait que reviennent à toutes les sections d'une même région, chacune avec ses spécificités propres, le mérite et la responsabilité du rayonnement de la communauté francophone et de ses prolongements.

Les Assemblées régionales ont pris leur essor avec la tenue, en octobre 1981 à Ottawa de la première Assemblée régionale des Amériques. La région de l'Europe tenait sa première Assemblée régionale en avril 1983 (Arras, France), tandis que la région de l'Afrique tenait sa première Assemblée en février 1984 (Kinshasa, Zaïre). Organisées et coordonnées par les chargés de mission et les secrétaires administratifs régionaux,

ces Assemblées ont confirmé leur vocation de permettre aux sections d'une même région de prendre conscience de leur existence ainsi que de leur similitude et, de ce fait, elles les ont conduites à intensifier leurs échanges. L'organisation d'activités au niveau des régions permet aux petites sections ou à celles qui sont moins nanties de participer à ce niveau, à défaut de le faire sur le plan international. Au cours des années, la région des Amériques a témoigné d'un dynamisme évident avec la tenue de huit Assemblées régionales ; la région de l'Europe en a tenu cinq et celle de l'Afrique deux.

Le Secrétariat général, le Bureau et la Revue Parlements et francophonie

Le Secrétariat général de l'AIPLF assure la gestion de l'organisme : il comprend un secrétaire général parlementaire, un secrétaire général administratif et un secrétaire général administratif adjoint, ainsi que quatre conseillers auprès des Commissions pour assurer l'exécution des multiples tâches de coordination, de communication et de liaison avec les sections membres et avec les régions, en coopération avec les chargés de mission. Le secrétaire général est chargé, sous l'autorité du Bureau¹⁰, de l'exécution des décisions de l'Assemblée générale et du Bureau.

Outre les réunions biennuelles du Bureau pour organiser, planifier et coordonner les travaux de l'Assemblée, l'AIPLF a privilégié l'instrument de *La Revue* pour maintenir des contacts réguliers et suivis avec les sections membres. *La Revue des parlementaires de langue française* rebaptisée *Parlements et francophonie* au début de l'année 1985 constitue un instrument tangible des contacts suivis entre les sections membres. Publiée trimestriellement par le Secrétariat général, *La Revue* présente un produit d'information de qualité. Sa contribution s'exerce dans plusieurs secteurs d'activités : rapports généraux des assemblées internationales et régionales y compris les résolutions, allocutions et discours importants des chefs de file de la francophonie mondiale et régionale, des comptes-rendus des Sommets de la francophonie y inclus les documents préparatoires et de réflexion soumis aux participants, la signalisation et des résumés succincts des activités, conférences et colloques des principales organisations et associations de la francophonie mondiale et régionale, une section sur l'actualité parlementaire, etc.

L'envoi de missions multilatérales et bilatérales

S'ajoutant aux divers moyens de communication, l'envoi de missions a constitué également un moyen privilégié d'intervention. Essentiellement, les objectifs des missions sont : susciter l'adhésion de nouvelles sections ; ranimer la ferveur des sections tièdes et les encourager à maintenir et à développer leur participation à l'AIPLF ; étudier sur le terrain les problèmes rencontrés par les communautés francophones ; et entretenir les liens personnels entre parlementaires. Dès la

fondation de l'AIPLF, les parlementaires ont exprimé leur intérêt pour l'organisation de missions. C'est en 1973 qu'une première mission s'est constituée pour se rendre au Niger, en Haute-Volta et en Côte-d'Ivoire ; elle a été suivie de missions en Haïti en 1974, au Liban, en Syrie et en Iran en 1975, en Grèce, au Québec, au Zaïre et au Cameroun en 1978 et au Brésil en 1979. Plus récemment, il y a eu des missions au Liban, à Djibouti, ainsi qu'au Vietnam. En tout plus d'une quinzaine de missions similaires constituées de parlementaires d'Europe, d'Afrique et d'Amérique se sont rendues dans divers pays de chacun de ces continents. Par ailleurs, depuis la création des régions, l'organisation des missions a été largement prise en charge par les chargés de mission qui agissent comme relais entre le Secrétaire général et les sections dans leur région respective. Ainsi, dans la région des Amériques plusieurs missions régionales ont été constituées au cours des années afin d'activer et d'élargir le cercle des membres régionaux.

Du reste, des missions bilatérales privilégiant un contact direct entre membres de deux ou de plusieurs sections de régions différentes ont été constituées au cours des années. Les sections canadienne, québécoise, française, belge, sénégalaise et camerounaise ont tracé la voie de tels échanges. Ces missions ont favorisé des contacts étroits et des amitiés durables entre les membres de ces sections. Elles ont probablement contribué à la conclusion d'ententes bilatérales entre les Assemblées nationales du Québec et de la France ainsi qu'entre le Parlement de Québec et le Conseil de la communauté française de Belgique. (création d'une Commission de coopération)

Par ailleurs, l'AIPLF a cherché au fil des ans à maintenir des relations confiantes et cordiales ainsi qu'à collaborer avec les autres associations et organismes de la francophonie. Parmi celles avec lesquelles l'AIPLF a entretenu des liens privilégiés et coopéré à la réalisation de projets particuliers, il faut mentionner l'AUPELF, la Biennale de la langue française, la Fédération internationale des professeurs de français et l'Agence de coopération culturelle et technique. L'AIPLF a d'ailleurs joué un rôle déterminant dans la création de l'Agence dont la fondation avait été préconisée lors de la première Assemblée générale à Versailles en 1968¹¹. Les points de contact de l'AIPLF sont nombreux et variés avec plusieurs autres associations et organismes de la francophonie tant mondiale que régionale. Des parlementaires et des fonctionnaires de l'AIPLF participent régulièrement aux assises et colloques des grandes associations francophones.

L'Assemblée est aussi officiellement accréditée auprès d'organismes internationaux comme l'UNESCO et le Conseil économique et social des Nations unies, et le Conseil de l'Europe qui lui ont accordé un statut consultatif. Elle est aussi inscrite sur la liste spéciale des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation internationale du travail. Elle entretient des rapports réguliers avec l'Assemblée des communautés européennes, la Commission des communautés économiques européennes,

l'Union des parlements africains, ainsi qu'avec les autres grandes associations interparlementaires telles que l'Union interparlementaire et l'Association parlementaire du Commonwealth.

La coopération parlementaire : vers de nouvelles modalités d'action

L'élan décisif pour favoriser les échanges et la coopération parlementaires s'est concrétisé lors de la IX^e Assemblée générale tenue à Libreville au Gabon en 1978. En effet une résolution adoptée par l'Assemblée générale affirmait la volonté de l'AIFPLF :

« de favoriser sur le plan bilatéral et multilatéral l'échange de leurs expériences parlementaires, soit par l'entremise de leur section, soit par celle de leur assemblée ; de permettre notamment sur le plan bilatéral, la conclusion d'ententes interparlementaires dans les domaines culturel, économique, social, législatif et technique d'une part, la création de groupes d'amitié, d'autre part ; de promouvoir par l'AIFPLF une véritable coopération multilatérale ou bilatérale, en vue d'améliorer le fonctionnement et les méthodes de travail de nos parlements ; de tenir informé le Secrétariat général de l'AIFPLF des projets élaborés et des réalisations accomplies »¹².

Depuis la résolution adoptée à Libreville qui établissait les fondements de la coopération interparlementaire, l'AIFPLF a cherché à définir et à organiser un cadre d'action afin de faciliter les échanges entre parlements. Le Secrétariat général avait élaboré en 1981 un code de coopération interparlementaire entre nouveaux et anciens parlements qui s'articulait autour de trois chevilles maîtresses : les services parlementaires (services de l'organisation des travaux parlementaires, c'est-à-dire les travaux de la chambre, la législation et les commissions parlementaires et les services de documentation et d'archives à la disposition des parlementaires), les services des communications et des relations interparlementaires (comprenant essentiellement l'édition et la diffusion des documents parlementaires, le service de presse, l'accueil au public, la radiodiffusion et télédiffusion des débats parlementaires, et les relations interparlementaires), et les services administratifs tels que les services financiers et l'organisation du personnel¹³.

Le code a permis d'illustrer les différents niveaux d'intervention de la coopération interparlementaire et de démontrer que les formes de coopération varient suivant l'ancienneté et la tradition même de chaque parlement. Ainsi les assemblées nouvellement créées ont comme besoins prioritaires d'un soutien matériel et technique et des stages de formation de fonctionnaires alors que les parlements plus anciens réclament une documentation générale sur l'organisation administrative parlementaire, des séminaires et des missions d'étude de fonctionnaires.

Par ailleurs, le code a servi de canevas pour lancer de multiples initiatives de coopération entre les parlements du

Nord et du Sud ainsi qu'à l'intérieur d'une même région entre parlements ayant des traditions similaires. Une réalisation bien connue est celle de la formation de documentalistes parlementaires, fruit de la collaboration entre l'AIFPLF et l'Agence de coopération culturelle et technique. Les stages de perfectionnement sont tenus à l'École internationale de Bordeaux. Les sessions d'études suscitent la création d'un réseau d'échange d'informations entre les parlements et débouchent sur des stages pratiques dans les parlements.

La francophonie étant un microcosme des relations Nord-Sud, l'AIFPLF s'est donnée comme objectif de promouvoir et d'initier des actions plus vigoureuses entre les sections des divers continents afin de contribuer à l'élaboration de programmes de développement communs qui feraient l'objet de recommandations à leurs gouvernements respectifs. La plupart des initiatives se situent dans les deux secteurs suivants : d'une part, le fonctionnement des institutions politiques en présence ; on étudie ainsi des propositions destinées à l'amélioration du fonctionnement des institutions parlementaires ; d'autre part, l'ordre politique et économique mondial, particulièrement les problèmes socio-économiques des nations défavorisées.

L'apport des Commissions permanentes est significatif. La Commission parlementaire, par exemple, a abordé la question du financement public des partis politiques et des campagnes électorales. Considérant le rôle central des formations politiques dans le maintien et la stabilité des institutions démocratiques, les délégués ont entériné une résolution recommandant l'adoption de dispositions législatives qui permettent « la limitation raisonnable des dépenses électorales et la transparence du financement des partis politiques »¹⁴, incluant son contrôle par un organisme public. D'autres sujets reliés au parlementarisme ont aussi retenu l'attention de la Commission parlementaire : ainsi l'analyse des techniques électorales, particulièrement l'investiture des candidats et le mode de scrutin, la participation des femmes dans la vie parlementaire ont fait l'objet de discussions et de rapports. Plus récemment, la Commission s'est penchée sur la question de l'accès des parlements à un réseau documentaire moderne ; l'AIFPLF voulait ainsi signifier l'importance pour les représentants du peuple de disposer de sources d'information complètes et fiables afin de remplir leur double mission d'élaborer des normes législatives et de contrôler le pouvoir exécutif. Le projet de création d'un réseau documentaire interparlementaire s'articule autour de deux types d'action dont la mise en oeuvre se fera parallèlement. Le premier volet du projet est le développement des services documentaires des parlements du Sud et le second le Centre des données parlementaires comparatives.

La Commission de coopération et de développement s'est intéressée notamment à la coopération audiovisuelle. L'AIFPLF s'est ainsi associée à l'Institut de coopération audiovisuelle francophone et s'est rapprochée du Centre international de la

communication afin d'appuyer les activités audiovisuelles dans les pays d'Afrique, en liaison avec les pays européens, et dans l'Amérique francophone. L'AIPLF par la voie de cette commission s'intéresse aussi vivement à la situation du Sahel affecté périodiquement par la sécheresse. L'idée motrice de l'engagement de l'AIPLF vis-à-vis des questions de coopération et de développement est que les parlementaires, qu'ils soient du Nord ou du Sud, sont à même d'assurer que les projets entrepris seront appréciés et suivis et qu'ils correspondent aux besoins réels des populations. Dans cette perspective, la présence des parlementaires assure la connaissance réelle des pays aidés et peut éviter des incohérences que certaines formes d'aide ont parfois mises en évidence. Une autre question qui a retenu l'attention de la Commission est celle de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme dans les pays du Sud. Les résolutions adoptées par l'AIPLF dans ce domaine ont contribué à promouvoir le respect de la personne et le développement économique, social et culturel des pays concernés. Plus récemment, l'AIPLF a été le forum d'un débat sur l'espace économique francophone.

Notes

1. Cité dans Philippe Decraene, « Les chances de la francophonie, » *Le Devoir*, 20 février 1969.
2. Reclus remarquait, par ailleurs, que l'anglais allait être appelé à jouer un rôle plus important vu son poids démographique considérable et notamment par l'émergence des États-Unis dans le monde.
3. Cité dans Georges Dussault, « La francophonie : une réalité mal connue, » *L'Action nationale*, Vol. 76, janvier 1987, p. 434.
4. Le Comité international du Suivi est l'instance politique chargée de mettre en oeuvre les décisions prises par les Sommets.
5. Cité dans *Parlements et Francophonie*, 2^e trimestre 1989, no 73, p. 99-100.

6. Martial Asselin, « Une vision plus globale de la francophonie, » *Parlements et Francophonie*, 1^{er} trimestre 1988, p. 6.

7. À l'heure actuelle il y a 34 sections formées au sein des Parlements suivants : Brésil, Cameroun, Canada, Centrafrique, Communauté française de Belgique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, France, Gabon, Jersey, Jura, Liban, Luxembourg, Mali, Manitoba, Maroc, Maurice, Monaco, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Rwanda, Sénégal, Suisse, Syrie, Togo, Tunisie, Val D'Aoste, Vanuatu, Zaïre. L'Assemblée compte aussi trois sections associées, Andorre, la Louisiane et le Maine.

8. AIPLF, *Règlement de l'Assemblée*, septembre 1989, article 2.

9. Quelques exemples servent à illustrer comment le choix des thèmes est inscrit au coeur de la vie des communautés francophones : « les implications sociales du développement » (VII^e Assemblée générale, Nations unies, 1976) ; « la langue française, son rôle et son influence dans le monde » et « la coopération à travers les associations francophones » (VIII^e Assemblée générale, Paris, 1977) ; « la gestion du développement », « l'enseignement du français, langue première et langue seconde » et « l'éducation des adultes : alphabétisation, recyclage et lutte contre le chômage » (XV^e Assemblée générale, Québec, 1986) ; « l'espace économique francophone » (XVI^e Assemblée générale, Yaoundé, 1988).

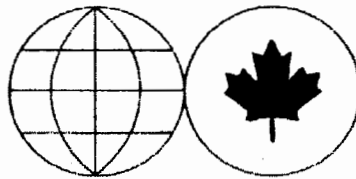
10. Le Bureau est l'organe exécutif de l'AIPLF qui, entre les sessions, contrôle l'exécution des décisions de l'Assemblée générale dont il exerce les pouvoirs par délégation. Il se compose des représentants de 15 sections membres et se réunit deux fois l'an.

11. L'AIPLF est liée depuis 1975 avec l'Agence de coopération culturelle et technique par un protocole d'accord et de coopération. Par ailleurs, les commissions de l'AIPLF correspondent généralement aux grandes missions de l'Agence dans les domaines de la culture, des industries de la langue, des sciences et de la technique et de la coopération pour le développement.

12. Cité dans *Revue des parlementaires de langue française*, octobre 1978, no. 33, p. 67.

13. Pour de plus amples renseignements, voir *Revue des parlementaires de langue française*, no. 51-52, 4^e trimestre 1983, 1^{er} trimestre 1984, pp. 234-256.

14. *Parlements et Francophonie*, no. 64, 1^{er} trimestre 1987, p. 21.



A. I. P. L. F.